

Traduction de la lettre écrite en allemand

Secrétariat général DDPS
Politique de sécurité
Schwanengasse 2
3003 Bern

Zürich, le 25 février 2016 HW/SSD/NP/ps

Procédure de consultation sur le rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse

Mesdames, Messieurs

En tant qu'organisations faitières des communautés juives de Suisse, nous cherchons à défendre et à promouvoir les intérêts communs des juifs qui vivent dans ce pays. La sécurité de la communauté juive de Suisse et de ses institutions fait partie de nos premières priorités, tout comme la lutte contre l'antisémitisme et la prévention des actes de violence à motivation antisémite.

Au cours des dernières décennies, des juifs et des institutions juives de par le monde ont régulièrement été pris pour cible par des groupes terroristes. La situation s'est encore aggravée au cours des dernières années, les attaques terroristes contre des institutions ou personnes juives se sont multipliées, par exemple en France, au Danemark et en Belgique.

Depuis des années, les communautés juives de Suisse sont forcées de mettre en place des dispositifs de sécurité et d'investir des sommes importantes pour protéger leurs membres. Les ressources nécessaires ont encore augmenté suite aux attentats terroristes qui ont eu lieu récemment dans plusieurs pays européens. Si la communauté juive de Suisse n'a pas été attaquée par des terroristes, jusqu'à présent, force est de constater que des juifs ont néanmoins subi des attaques physiques et que des synagogues ont été endommagées aussi dans notre pays. Nous ne pouvons pas exclure que des attaques terroristes ou extrémistes puissent avoir lieu en Suisse.

Par conséquent, nous nous permettons de participer à la consultation sur le rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse. Nous vous prions de nous intégrer à l'avenir dans les procédures de consultation concernant la politique de sécurité.

Le projet de rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse va dans le bon sens. Il reflète une conscience accrue pour la menace la plus importante à l'heure actuelle : le terrorisme djihadiste. Pourtant, nous pensons que le projet de rapport ne tient pas suffisamment compte de certains aspects du terrorisme et de la violence extrémiste.

1. Au cours des dernières années, nous avons dû constater, d'après les expériences dans les pays proches de la Suisse, que les juifs et les institutions juives font partie des institutions les plus exposées au risque. Pourtant, le projet de rapport ne cite pas les juifs et institutions juives parmi les cibles particulièrement menacées. Nous sommes d'avis

qu'il faudrait changer cela et que la Suisse doit assumer de façon plus ciblée son obligation de protection face à la population juive.

2. Nous saluons que la coopération entre la Confédération et les cantons et parmi les cantons a été structurée plus efficacement, que des efforts ont été consentis pour améliorer la coordination sur le plan politique et opérationnel et que des efforts ont été réalisés pour intégrer tous les niveaux au réseau national de sécurité. Nous saluons aussi la création de groupes spécifiques tels que la task-force Tetra. Pourtant, nous sommes convaincus qu'il reste nécessaire et possible de renforcer encore davantage la coopération des différentes autorités et des différents niveaux, notamment dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et contre la violence extrémiste.
3. Le projet de rapport attire l'attention sur le phénomène de l'autoradicalisation et des candidats au djihad de retour en Suisse. Nous partageons l'avis que ces candidats au djihad de retour en Suisse constituent un risque croissant pour notre pays. Par conséquent, il est important de réaliser et d'adapter en permanence les recommandations du groupe Tetra et de les intégrer dans le rapport sur la politique de sécurité.
4. Nous sommes d'avis que le monitoring mérite une attention toute particulière, notamment l'observation de l'Internet, qui a une place de plus en plus importante dans la détection précoce et dans la lutte contre les menaces terroristes. Il est impératif de réaliser les recommandations correspondantes de la task-force et d'étendre la surveillance. A notre avis, il est indispensable d'augmenter les moyens financiers et personnels mis à la disposition des services concernés, tels que le SRC et le Service de coordination pour la lutte contre la criminalité sur Internet SCOCI. Le rapport sur la politique de sécurité doit aussi tenir compte des besoins en finances et en ressources humaines.
5. De façon générale, nous tenons à souligner qu'une politique de sécurité durable et complète doit viser à prévenir les menaces à un stade aussi précoce que possible. Il faut commencer à l'école, qui doit chercher à faire en sorte que les élèves s'immunisent contre les idées racistes et discriminatoires.

Pour conclure, nous attirons l'attention sur le fait que la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales du 1^{er} février 1995 souligne l'obligation de l'Etat de protéger les personnes appartenant aux minorités nationales et préconise des mesures spécifiques pour garantir cette protection. Il s'agit d'appliquer ces dispositions à la minorité juive de Suisse et à ses institutions.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre haute considération.



Herbert Winter
Président FSCI



Sabine Simkhovitch-Dreyfus
Vice-présidente FSCI



Nicole Poëll
Présidente PJLS

